

## Au Conseil Communal

Séance du 9 septembre 2020

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Christian Favre, président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Amélie Hochuli et M. Nicolas Pedroli. L'huissier est de service, le protocole tenu par la secrétaire.

L'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres étant présente, le Président implore la protection de Dieu sur les délibérations de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité incorpore est remerciée de sa présence. La presse est également présente et le public est salué.

L'ordre du jour suivant est accepté et sera suivi :

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2020
4. Communications municipales
5. Rapport de la commission Demande d'adoption du plan de zone réservée et son règlement tels que soumis à l'enquête publique du 20 août au 19 septembre 2019. Préavis No 02/2020
6. Rapport de la commission Gestion 2019. Préavis No 04/2020
7. Divers et propositions individuelles

### **1. Communications du Bureau et correspondance**

Correspondance

- Par courrier du 31 août 2020, M. Loïc Losey informe de sa démission du Conseil communal suite à son déménagement hors de la Commune. Cette démission sera effective à l'issue de la présente séance.

### **2. Assermentations**

Le Bureau n'ayant reçu aucune proposition du Parti Socialiste et Plus pour le remplacement des deux sièges vacants, ce point de l'ordre du jour est donc sans objet. Le Président demande une nouvelle fois au parti Socialiste et Plus de bien vouloir entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de repourvoir ces postes vacants le plus rapidement possible.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 juin 2020**

M. Pascal Allenbach relève une mauvaise interprétation de ses propos rapportés à la page 7 (3<sup>ème</sup> paragraphe à partir du bas). La phrase corrigée est la suivante : En effet, la vitesse affichée n'est pas juste (trop élevée par rapport à la vitesse réelle), de ce fait les usagers n'en tiennent pas compte et l'effet éducatif est réduit à néant.

Cette correction faite, le procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

### **4. Communications municipales**

Mme Nicole Rapin

- Un marché se tiendra dès le jeudi 17 septembre prochain sur la place devant le Pont de Danse. Il comprendra un maraîcher, un poissonnier et un fromager.

Mme Dominique Losey

- En réponse à M. François Vessaz, qui demandait à obtenir les réponses aux postulats 1 et 3 avant le Conseil intercommunal de l'ASIPE du 17 septembre prochain, Mme Dominique Losey informe que le Codir n'a pas accepté d'annexer ces réponses au courrier de convocation mais que ce point figure à l'ordre du jour.
- La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les parents sont satisfaits des horaires de bus et du nouvel arrêt. Ce dernier est beaucoup plus sécurisant.

- Une dizaine d'enfants profitent de l'ouverture de "Ma Cantine" pour les repas de midi à l'Auberge communale.

#### Mme Ariane Baux Jaquemet

- Lors du lancement de la plateforme WelQome, la Municipalité a pris la décision d'y mettre en vente les vins. Bien consciente que les 10% versés par l'Etat en faveur des commerçants étaient discutables pour une commune, la Municipalité s'est engagée à verser cette somme à une association caritative. Depuis, le Canton a demandé que les communes se retirent de la plateforme. Finalement, c'est un montant de fr. 4'600.-- de bons qui a été acheté, soit environ fr. 500.-- qui seront versés à une association qui reste à définir.
- Les vendanges devraient commencer cette semaine avec près de 3 semaines d'avance par rapport à l'année dernière. La récolte se présente très bien tant en qualité qu'en quantité.

#### M. Pierre-André Rapin

- En qualité de délégué à l'AIEPV (Association intercommunale des eaux du puits de la Vernaz), M. Pierre-André Rapin informe que 21 CFC sont intervenus pour la rénovation du puits tout en continuant à fournir une eau de qualité à la population. A ce jour, les travaux de génie civil sont terminés et l'équipement hydraulique est presque totalement mis à neuf. Reste encore quelques étapes de finitions. Au vu de cette situation, les travaux devraient se terminer dans le courant du mois de novembre.

#### M. Bernard Coucet

- Malgré le planning très serré, les nouveaux espaces dans l'ancienne administration communale ont été créés en temps voulu. Il reste l'aménagement des lieux. M. Bernard Coucet remercie les entreprises qui ont œuvré pendant les vacances. La sécurité du bâtiment a été contrôlée par la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) et par M. Mathieu Richard pour les normes incendies. La rentrée s'est bien déroulée; la communication entre la direction du chantier et les écoles se fait par l'intermédiaire de M. Patthey, doyen. La cohabitation entre les élèves et les entreprises se passe également bien.

#### M. Olivier Cherbuin

- Suite à l'intervention de M. Pascal Allenbach lors de la dernière séance, le radar pédagogique a été recalibré. Il a été installé au niveau de la ferme de M. Edouard Jaquemet à la route du Grand-Chemin pour la rentrée scolaire.

### **5. Rapport de la commission Demande d'adoption du plan de zone réservée et son règlement tels que mis à l'enquête publique du 20 août au 19 septembre 2019. Préavis No 02/2020**

En préambule, le Président lit l'article 52 du règlement du Conseil communal relatif à la récusation de membres du Conseil qui ont un intérêt personnel à l'affaire à traiter. Il a constaté que MM. Eric Fischer et Gilbert Vernez sont concernés par l'objet en cours.

L'un après l'autre, MM. Eric Fischer et Gilbert Vernez annoncent qu'ils se récuseront lors de la votation sur cet objet.

La parole est donnée à M. Thierry Buache, président rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport de la commission.

M. Gilbert Vernez, directement concerné par cet objet, trouve regrettable que la commission n'ait pas auditionné les opposants. Il comprend que la commission n'a pas d'autre choix que de demander au Conseil communal de lever les oppositions afin de décharger la Municipalité d'une lourde responsabilité. Il appelle cela une forme administrative. Il fait un historique de sa situation sur sa parcelle située en zone de réserve, secteur 2. Le 17 juillet 2019, il a déposé un dossier pour la mise à l'enquête d'une villa pour son fils mais la Municipalité a refusé de lui délivrer le permis de construire. Il a fait opposition au plan de zone réservée en date du 2 septembre 2019. Après de faux espoirs suite à de fausses informations délivrées par la Municipalité, M. Gilbert Vernez est déçu de cette dernière. Elle dit vouloir maîtriser la densification du village mais laisse construire des bâtiments locatifs à outrance. Il ne comprend pas non plus pourquoi sa parcelle déjà partiellement construite a été englobée dans la zone de réserve alors que des permis de construire ont été délivrés dans une zone qui a injustement été créée dans une zone agricole (route de Freybonnaz). Pour terminer, il dit que dans 5 ans il sera trop tard pour son fils de construire une villa à Corcelles car il se sera déjà installé dans un autre village.

M. Daniel Givel donne quelques chiffres sur la capacité d'accueil des communes de Corcelles et Payerne. Il y a environ 100'000 m2 mis en zone de réserve sur tout le territoire. 12 oppositions ont été enregistrées par la Municipalité mais uniquement 6 personnes les ont maintenues suite aux séances de conciliations. M. Daniel Givel a rencontré à plusieurs reprises M. Gilbert Vernez pour discuter de cet objet mais la Municipalité est toujours restée sur sa position. Ces parcelles sont bloquées encore 4 ans et la Municipalité espère vivement que le nouveau PGA (plan général d'affectation) sera en vigueur d'ici là.

Mme Nicole Fischer demande s'il reste des secteurs constructibles.

M. Daniel Givel informe qu'il existe quelques petites parcelles situées entre des parcelles déjà construites. La Commune est propriétaire de parcelles constructibles dans le quartier des Petits-Longs-Champs mais n'a pas l'intention d'y bâtir. Des parcelles sont encore libres Sur l'Arzilier et en Freybonnaz. Il précise que les parcelles en Freybonnaz sont situées en zone villa selon le PGA. Il ne reste pas de grandes parcelles où il serait possible de construire des immeubles conséquents. La zone du petit terrain à la rue Collège bénéficie déjà d'un permis de construire pour 3 immeubles locatifs, soit 45 appartements au total.

M. Alexandre Krieger, membre de la commission, confirme que le Conseil n'a pas le choix; il doit voter ce préavis et lever les oppositions. Afin de défendre les intérêts des opposants, il exige de la Municipalité qu'elle mette tout en œuvre pour avancer rapidement dans l'élaboration du nouveau PGA. Pour ce faire, il demande la nomination d'une commission permanente du Conseil communal.

M. Daniel Givel informe que la Municipalité est actuellement en train d'élaborer, conjointement avec la Commune de Payerne, un cahier des charges. Pour répondre au vœu de la commission, la Municipalité demandera effectivement la nomination d'une commission permanente.

M. François Mauron se demande s'il était vraiment judicieux de mettre la parcelle de M. Gilbert Vernez en zone de réserve alors qu'un projet de construction était connu. Il estime que d'autres endroits auraient pu être mis en réserve à la place.

M. Daniel Givel précise que c'est un ensemble de parcelles qui sont mises en réserve et non pas uniquement celle de M. Gilbert Vernez. Il y a en effet autour de celle-ci plusieurs grandes parcelles constructibles. En septembre 2018 ??, la Municipalité a informé par affichage au pilier public que certaines zones seraient mises en réserve. A partir de là, elle ne pouvait plus revenir en arrière. Si elle avait eu connaissance du projet de M. Gilbert Vernez plus tôt, elle aurait pu en tenir compte.

M. Alain Monney, membre de la commission, apprend ce soir l'historique du dossier de M. Gilbert Vernez. Il rappelle les premières discussions de la commission qui s'est demandée si elle devait étudier pièce par pièce tous les cas d'oppositions ou si elle devait traiter le dossier en un bloc. La première manière de pratiquer aurait prolongé le traitement de ce préavis de plusieurs mois. Elle a donc décidé d'analyser à fond les démarches de la Municipalité ainsi que les oppositions et les réponses proposées et à très vite conclu qu'il fallait aller de l'avant et accepter ce préavis tel que proposé. Il invite donc les conseillers à accepter ce préavis.

M. Cyril Jeunet a pris note que deux membres qui ont fait opposition se sont récusés pour le vote. Il lui semble, d'après les discussions, que d'autres membres sont également concernés. Il demande si ces personnes ne devraient pas également se récuser.

Le Président quant à lui n'a pas connaissance que d'autres membres du Conseil sont concernés par l'objet.

M. Daniel Givel, suite à un rapide sondage, montre qu'effectivement quelques membres sont propriétaires de parcelles situées dans la zone de réserve mais qu'à sa connaissance ils peuvent sans autre participer au vote car ils n'ont pas fait opposition.

M. Xavier Doudin suit l'intervention de M. François Mauron. Il relève que dans le rapport, sous le point "principe des zones réservées" il est fait mention que : "La Municipalité peut autoriser au cas par cas des projets de constructions de minimales importances qui n'auraient qu'une faible influence sur l'augmentation du nombre d'habitants." Il demande dès lors si la Municipalité ne pourrait pas appliquer cette mention à M. Gilbert Vernez.

M. Daniel Givel insiste que le fait que la Municipalité ne veut pas créer de précédent pour des questions d'équité du traitement des oppositions. Toutefois, si un propriétaire veut construire en zone de réserve un bâtiment du genre halle agricole qui n'impacte pas le nombre d'habitant, la Municipalité étudiera avec attention son projet.

M. Pierre-Yves Perrin revient sur l'intervention de M. Alain Monney. Il demande si le fait de ne pas lever l'une ou l'autre des oppositions par le Conseil aura une influence sur la suite du projet.

M. Daniel Givel répond par l'affirmative car si une ou l'autre opposition n'est pas levée, le risque est que les autres opposants fassent recours à la décision. Il rappelle que les décisions du Conseil communal peuvent faire l'objet d'un référendum mais le but de la Municipalité est d'aller rapidement de l'avant et de proposer au plus vite un projet de PGA.

M. Alexandre Krieger revient sur l'intervention de M. Cyril Jeunet. Il demande à M. Daniel Givel une réponse plus précise sur la possibilité de voter ou non pour les conseillers touchés par les zones de réserve. Il ne faudrait pas que le vote soit invalidé suite une faute de procédure.

M. Daniel Givel propose que les personnes concernées s'abstiennent lors du vote.

M. Alain Monney précise que le paragraphe dont faisait mention M. Xavier Doudin plus haut est également inscrit, sous une forme un peu différente, dans le préavis de la Municipalité, à la page 2, point 2.2.

M. Smaïl Barouk demande à la Municipalité s'il n'est pas possible pour elle de racheter la parcelle vendue à M. Gilbert Vernez en lui proposant une plus-value conséquente.

M. Daniel Givel répond par la négative. Il précise que la petite parcelle en question est située en bord de rue, en zone de verdure; elle est donc inconstructible.

M. Pascal Allenbach a bien compris que ce préavis découle de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) et qu'il est obligatoire. En cas de refus, il demande quelles conséquences cela pourrait avoir.

M. Daniel Givel rappelle que ce projet est en cours depuis 2016. Il y a déjà eu beaucoup de procédures et d'études et les zones proposées ont été validées par le Canton. Le refus entraînerait un retour à la case départ et plusieurs années de procédures. Pour simplifier les choses, la Municipalité pourrait alors mettre tout le village sous cloche dans l'attente de l'élaboration du plan général d'affectation. Elle ne veut absolument pas en arriver à cette extrémité.

M. Xavier Doudin a compris que ces zones sont mises en réserve dans l'attente du nouveau PGA. Il demande si les dézonages qui seront dictés par ce nouveau règlement auront lieu uniquement dans les secteurs mis en réserve ou également pour d'autres parcelles. Est-ce que les opposants d'aujourd'hui seront à nouveau prétérités par un changement de zone ?

M. Daniel Givel ne peut pas répondre aujourd'hui à cette question. Il précise que si 100'000 m2 ont bloqué, ce n'est pas pour les rendre constructibles dans 5 ou 8 ans. Effectivement certaines zones changent d'affectation ou de types de constructions.

M. Houcine Louati a compris le fond du préavis et la mise en réserve de certaines zones. Il revient sur la parcelle achetée par M. Gibert Vernez à la Commune et demande s'il avait été précisé en son temps que celle-ci serait inconstructible.

M. Daniel Givel précise que M. Gibert Vernez n'a pas acheté cette parcelle de 180 m2 pour construire. Cette surface augmente celle de sa parcelle habitée. D'autres propriétaires voisins ont également acheté cette bordure de route.

M. Alain Monney revient sur la dernière intervention de M. Xavier Doudin. Il rappelle que le but de la zone de réserve est de bloquer des parcelles constructibles durant la phase d'élaboration du PGA. Ce travail va s'effectuer sur l'ensemble du territoire communal. Il se pourra effectivement que certaines zones changeront d'affectation, quelles soient sous réserve ou non.

M. François Vessaz, membre de la commission, appuie le rapport de celle-ci et reprend les propos de MM. Alain Monney et Alexandre Krieger. La commission a très vite réalisé qu'elle n'avait pas le choix de recommander l'acceptation du préavis tel que présenté. La levée d'opposition au cas par cas aurait remis en question l'entier du projet. Le retour obligatoire au Canton aurait fait perdre un temps précieux. Il rappelle que la Commune a jusqu'en juin 2022 pour mettre en œuvre la révision de son PGA. Il regrette que le Canton manque d'agilité et de rapidité et que, par cela, ne permet pas de traiter les oppositions au cas par cas. Dans l'intérêt général de la Commune, il demande aux conseillers d'accepter le préavis afin de progresser au plus vite dans ce dossier. Pour terminer, il rappelle le vœu de la commission de nommer rapidement une commission permanente pour travailler avec la Municipalité.

M. François Mauron dit que le Conseil ne doit pas prendre le risque, en refusant ce préavis, que les propriétaires non soumis à la zone de réserve profitent de l'allongement du temps de procédure pour demander à outrance des permis de construire. L'augmentation de population qui en découlerait irait à l'encontre du but de cette zone de réserve.

M. Daniel Givel rassure en disant que les parcelles actuellement constructibles ne sont pas nombreuses. Il confirme que l'ensemble du territoire fera l'objet d'une réflexion dans l'élaboration du PGA.

Mme Nicole Rapin affirme que la Municipalité est tout à fait consciente de la sensibilité de ce dossier. De par la croissance démographique de la commune mais également de celle Payerne, la révision du PGA est obligatoire et la Municipalité ne pouvait pas se permettre de laisser aller les constructions. La Municipalité a fait le choix délicat, pour

des raisons économiques, de ne pas mettre tout le village sous cloche. Elle rappelle que les conseillers sont ici pour défendre les intérêts communaux et non pas des cas particuliers. Elle demande de mettre de côté le cas de M. Gilbert Vernez le temps de la votation et de voir les intérêts communaux.

M. Gilbert Vernez demande à la Municipalité pourquoi la zone villa située en Freybonnaz, entourée par la zone agricole, n'a pas été mise en zone de réserve.

M. Daniel Givel répond qu'il s'agit là d'une décision municipale.

M. Gilbert Vernez n'accepte pas cette réponse. Il a eu connaissance, par un collaborateur cantonal, que cette zone aurait eu peu de chance de garder son affectation actuelle si elle avait été mise en zone de réserve.

M. Daniel Givel précise qu'il y a peu de parcelles en zone villa au village et qu'elles sont recherchées. Certaines ont été mises en zone de réserve. La Municipalité a pris l'option de préserver ces zones villas afin de favoriser cet habitat.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Président demande MM. Eric Fischer et Gilbert Vernez qui se sont récusés de quitter la salle.

M. Xavier Doudin demande qu'elle attitude doivent adopter les autres membres touchés par cet objet.

Finalement, Mme Méry Rüfenacht ainsi que MM. Eric Fischer, Dominique Jan et Gilbert Vernez se récusent selon l'article 52 du règlement pour le vote et quittent la salle le temps de celui-ci.

**A la majorité, le Conseil communal accepte :**

**Art. 1**

**D'adopter le projet de la zone réservée tel que soumis à l'enquête publique du 20 août au 19 septembre 2019, ainsi que son règlement.**

**Art. 2**

**De lever les oppositions reçues de :**

1. M. Sheptim Metaj, représenté par Me Pierre Chiffelle
2. M. André Pradervand, représenté par Me Jean-Michel Henny
3. M. Eric Fischer
4. M. Pierre Oulevey, représenté par Me Michael Molnar
5. M. Gilbert Vernez, représenté par Me Daniel Guignard
6. M. Gilbert Vernez

**Art. 3**

**D'approuver les propositions de réponse de la Municipalité envers les opposants ci-dessus.**

Toutes les personnes qui se sont récusées reprennent leur place et le Président les informe du résultat de la votation.

**6. Rapport de la commission Gestion 2019. Préavis No 04/2020**

Sur proposition de la Présidente, ce préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Lecture des conclusions des rapports de la commission ad'hoc et de la commission des finances par leurs présidents respectifs, soit Mme Valérie Badoux Rüfenacht et Daniel Duc.
- B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère. La discussion sera ouverte à chaque chapitre.
- C) Discussion sur les comptes et le bilan, sans les passer en revue, ainsi que sur le rapport de la commission des finances. Discussion générale.
- D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.

**A) Lecture des conclusions des rapports**

La parole est donnée à Mme Valérie Badoux Rüfenacht pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc et à M. Daniel Duc pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

Mme Valérie Badoux Rüfenacht informe qu'une erreur s'est glissée en page 3 du rapport de la commission de gestion au point 46.3141. Il faut lire station de relestage.

**B) Passage du rapport de la Municipalité dicastère par dicastère**Vœu de la commission des finances

Le point 5.5. du rapport de la commission des finances est traité comme un vœu : La commission s'interroge sur la pertinence d'un changement du fiduciaire réviseur. Après 7 ans de collaboration avec MGI group fiduciaire SA, cela pourrait apporter un nouveau regard critique sur les comptes de la commune.

Mme Nicole Rapin annonce qu'un changement de fiduciaire aura lieu pour l'année prochaine.

Vœu de la commission de gestion

Proposer tous les 2 ans une démonstration pour la population concernant l'utilisation du défibrillateur.

Mme Ariane Baux Jaquemet remercie la commission pour cette excellente proposition. Elle sera suivie.

**C) Discussion sur les comptes et le bilan, sans les passer en revue, ainsi que sur le rapport de la commission des finances. Discussion générale.**

La parole n'est pas demandée.

**D) Votations en bloc des articles 1 et 2 du préavis.**

M. Gilbert Vernez remercie les deux commissions pour leur excellent travail et les rapports. Toutefois, lorsque la Municipalité informe d'une marche à suivre auprès d'un service cantonal pour une autorisation écrite et que l'Administration cantonale répond que cela ne se fait pas car toutes les autorisations ont été transmises au bureau communal, cela s'appelle une fausse information. Selon son avocate, une fausse information volontaire peut être interprétée comme un mensonge. Suite à cet épisode, M. Gilbert Vernez a perdu confiance envers certains municipaux. Il informe qu'il ne donnera pas son avis sur la gestion 2019.

**A la majorité, le Conseil communal décide :****Art. 1**

**D'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2019 tels que présentés.**

**Art. 2**

**D'en donner décharge à la commission de gestion, à la Municipalité et à la boursière communale.**

**7. Divers et propositions individuelles**

M. Houcine Louati remercie la Municipalité d'avoir trouvé une solution aux problèmes d'inondation de sa propriété lors des orages (cf pv 17.06.2020 p. 8).

M. Cyrille Roux a pris connaissance avec satisfaction du bon déroulement de la rentrée scolaire du point de vue des transports et de la bonne cohabitation des écoles et du chantier. Il est persuadé que les mesures demandées par la commission d'étude du préavis sur la transformation du collège sont bonnes mais seuls les utilisateurs du collège pourront le confirmer. Il invite la Municipalité à poursuivre son effort de communication et d'information auprès des enseignants avec le moins d'intervenant possible. Il lui demande également d'être attentive aux moindres problèmes qui ne manqueront pas surgir. Pour terminer, il désire savoir si la planification des travaux durant l'été a été suivie.

M. Bernard Coucet confirme que les décisions prises par le Conseil, notamment la mise en place de conteneurs pour 4 classes, s'avèrent excellentes. Concernant les travaux, ceux-ci avancent selon le planning prévu. Quelques réglages d'horaires sont encore à mettre en place.

M. François Vessaz réagit à la communication de Mme Dominique Losey. Il est très heureux d'apprendre que cette rentrée s'est très bien déroulée et il salue le travail effectué pour y parvenir. Néanmoins, il ne considère pas que ce dossier est clos pour deux raisons. La première, est que la donnée de cette année était plutôt facile car le plan d'enclassement n'a pas changé et que les horaires des transports étaient identiques à ceux de l'année dernière. Deuxièmement, le problème sous-jacent encore à résoudre est le fait que l'ASIPE n'a pas été en mesure de fournir un horaire convenable dès la rentrée durant plusieurs années de suite. Il regrette mais comprend que le Codir n'ait pas accepté de diffuser les réponses aux postulats avant la séance du Conseil intercommunal du 17 septembre prochain. Il attend avec impatience d'en prendre connaissance et il sera très attentif à leur contenu. Suivant celui-ci, il s'engage à poursuivre les démarches nécessaires au règlement de ces problèmes.

Mme Nicole Rapin informe que, sur proposition du Codir, M. Pierre-Alain Lunardi, Directeur administratif de l'ASIPE, viendra faire une présentation de l'Association lors de la séance du Conseil communal au mois de décembre.

M. Pascal Allenbach constate que les comptes se portent bien et que les revenus du nouveau bâtiment administratif sont plus élevés que les charges. Il demande quelles démarches la Municipalité a entreprises pour louer la dernière surface encore libre.

M. Bernard Coucet affirme que le panneau en place doit être enlevé car la dernière surface sera louée dès le 1<sup>er</sup> octobre prochain par la Dresse Gilliard, psychiatre.

M. Xavier Doudin demande s'il y a un projet en cours pour traiter le chlorothalonil présent dans l'eau potable ou si la population doit vivre avec.

M. Pierre-André Rapin informe qu'il n'y a actuellement pas de solution pour traiter l'eau. L'AIEPV a autorisé des essais de traitements par différents laboratoires et bureau technique. Si une solution est trouvée, elle sera certainement appliquée au puits.

M. Gilbert Vernez désire connaître les résultats des mesures de vitesses prises par le radar pédagogique lors de son installation à l'entrée du village.

M. Olivier Cherbuin n'a pas les résultats entre les mains aujourd'hui. Les mesures prises à la route du Grand-Chemin seront également analysées.

Mme Méry Rüfenacht demande si la Municipalité connaît le niveau de vacance des logements sur la Commune.

Mme Nicole Rapin n'a pas les chiffres exacts mais peut dire que le niveau de vacance des logements se situe au-dessous de celui du district. Elle répondra plus en détail lors de la prochaine séance.

M. Alain Monney aimerait connaître l'état d'avancement de la rénovation du caveau.

M. Bernard Coucet répond que des contacts ont été pris avec les entreprises intervenantes pour affiner les aménagements. Le début du chantier est prévu pour la fin de ce mois et les travaux devraient durer jusqu'à fin novembre.

Mme Ariane Baux Jaquemet précise encore que l'inauguration du caveau rénové sera couplée avec la sortie du vin mousseux qui devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de décembre.

M. Christian Ericsson a constaté que le panneau lumineux placé devant le bâtiment administratif n'y est plus.

M. Bernard Coucet informe que le panneau a été fauché par un camion lors d'une livraison. Il sera réinstallé tout prochainement.

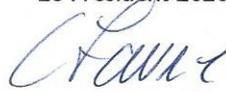
Suite à l'action WelQome, M. Alain Monney aimerait savoir quel type de clientèle en a bénéficié.

Mme Ariane Baux Jaquemet répond que, sur 18 personnes qui ont bénéficié de ces bons, 5 sont de nouveaux clients.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 heures 50.

Approuvé en séance du 4 novembre 2020

Le Président 2020-2021 :

  
Ch. Favre



La Secrétaire :

  
F. Moll